



Critères de qualité pour les achats tests

Jeunes acheteurs tests...

- ne peuvent avoir l'air plus âgé qu'ils ne le sont,
- ne peuvent pas s'habiller ou se maquiller de manière surfaite,
- ont au moins un quart d'année de moins que l'âge légal de vente de la marchandise,
- doivent avoir une déclaration de consentement des parents,
- sont formés et instruits avant le test,
- ne sont pas engagés dans leur commune (quartier dans les villes),
- pendant et après l'achat test, ils sont accompagnés par une personne adulte et formée,
- ont le droit de refuser ou de renoncer à un achat test,
- n'ont pas le droit de mentir pendant la tentative d'achat,
- remettent immédiatement après l'achat test l'alcool et le tabac éventuellement acquis à la personne accompagnatrice,
- ne sont pas présents lors du bilan de l'achat test,
- reçoivent un cadeau de remerciement pour leur service (par ex. bons).

Marche à suivre et protection des données

- Les processus de chaque étape sont standardisés.
- Les achats tests sont entièrement protocolés.
- D'autres mesures comme l'ouverture d'une procédure pénale et administrative sont de la responsabilité du mandant.
- Les données personnelles des acheteurs tests sont protocolées de manière anonyme.
- Toutes les personnes associées aux achats tests sont soumises au secret.
- Les données concernant les achats tests appartiennent en première ligne au mandant.
- L'utilisation ou la transmission des données des achats tests ne peuvent se faire qu'avec l'accord du mandant. Cependant, l'analyse de ces données sera intégrée anonymement dans les statistiques nationales.